



D.2025.04.02.6.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 2 Avril 2025

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.5 – Fourniture de matériels informatiques et de logiciels multi-éditeurs et prestations associées via le RESAH – Autorisation du Président à signer

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tissé-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Les prestations concernent la distribution et l'approvisionnement des matériels informatiques et logiciels informatiques ainsi que les matériels bureautiques d'usage général pour les besoins propres de Tisséo Collectivités, pour toutes les origines du besoin et intégrant le volet de garantie matérielle.

Le périmètre technique à couvrir inclut les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Les systèmes d'exploitation pour le matériel bureautique
- Les logiciels : bureautique, PAO, CAO, ...
- Les PCs (portable, fixe)
- Les téléphones
- Les matériels nomades (ultrabook, tablette, surface pro ...)
- Les imprimantes
- Les scanners
- Les accessoires, pièces détachées et consommables

Par une délibération D.2020.08.26.5 du 26 août 2020, le Comité Syndical a donné une délégation permanente de compétences au profit du Président qui l'autorise à signer les marchés ou commandes passé(e)s via une centrale d'achat d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT, les conventions de rémunération de la centrale d'achat afférentes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Par une délibération D.2024.04.03.10.3, du 3 avril 2024, le Comité Syndical a approuvé l'adhésion de Tisséo Collectivités au groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (RESAH), qui est notamment une centrale d'achat.

Les commandes que Tisséo Collectivités pourraient engager auprès du RESAH s'élèvent à un montant maximum de 550 000 € HT sur une période de 4 ans.

En 2024, le RESAH a lancé une consultation relative aux matériels informatiques autour du poste de travail contenant 4 lots :

- Lot 1 : Acquisition de matériels informatiques autour du poste de travail – mono-constructeur – intermédiaire ;
- Lot 2 : Acquisition de matériels informatiques autour du poste de travail – multi-constructeurs – intermédiaire ;
- Lot 3 : Acquisition de matériels informatiques autour du poste de travail – multi-constructeurs – grossiste ;
- Lot 4 : Location de matériels informatiques autour du poste de travail – mono-constructeur – intermédiaire.

Les besoins de Tisséo Collectivités en termes de matériels informatiques concernent le lot n°3 N°2023R116-003 qui correspond à l'acquisition de matériels informatiques autour du poste de travail – multi-constructeurs – grossiste. La commercialisation de ce lot est effective depuis le 27 mai 2024.

En 2024, le RESAH a lancé une consultation pour à un accord-cadre relatif à la bibliothèque de logiciels multi-éditeurs et prestations associées -Approvisionnement et Optimisation de la Liste des Logiciels contenant 3 lots :

- Lot 1 : Bibliothèque de logiciels multi-éditeurs techniques et métiers
- Lot 2 : Distribution de logiciels portant sur les éditeurs techniques
- Lot 3 : Distribution de logiciels portant sur les éditeurs métiers.

Les besoins de Tisséo Collectivités en termes de logiciels concernent le lot n°1 N°CT2024-R078 de cet accord-cadre qui correspond à la bibliothèque de logiciels multi-éditeurs techniques et métiers.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer tous les documents y compris leurs avenants liés aux marchés précités du RESAH et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer tous les documents y compris leurs avenants liés aux marchés du RESAH (lot n°3 Acquisition de matériels informatiques autour du poste de travail – multi-constructeurs – grossiste et lot n°1 Bibliothèque de logiciels multi-éditeurs techniques et métiers) pour un montant maximum de commandes de 550 000 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement des marchés du RESAH (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES